

Communiqué du maire de La Courneuve

Liberté

Immeuble Robespierre : aucun risque d'effondrement

Vendredi 28 février 2020

Hier en début d'après-midi, plusieurs évènements ont créé un effet de panique dans le quartier des 4000 Nord. À la suite de déclarations d'un ouvrier qui, victime d'une illusion d'optique, n'a malheureusement pas hésité à annoncer que le bâtiment avait bougé créant de fait une peur légitime.

Il n'existe aucun risque d'effondrement de cet immeuble actuellement en travaux en vue de sa future démolition. Cette rumeur s'est malheureusement propagée auprès des parents d'élèves, des passant-e-s et de la communauté éducative, créant un emballement et de la frayeur chez celles et ceux qui en ont eu connaissance.

Égalité

Une réaction responsable des services et des directions scolaires

Dans un esprit de responsabilité, les directions scolaires ont pris des mesures d'éloignements, dictées par le principe de précaution, des enfants de l'école Robespierre-Vallès, tandis que les services de la Ville, de Plaine Commune, du bailleur Plaine Commune Habitat et des entreprises sur place se réunissaient pour déterminer précisément les faits et si les dangers craints étaient avérés.

Les travaux en cours sur l'immeuble, qui n'ont à l'étape actuelle eu aucun impact sur la structure du bâtiment, ne peuvent en aucun cas mettre en danger le chantier et celles et ceux qui vivent à proximité, même en cas de vents violents.

-

L'entreprise présente ses excuses

Le comité technique de l'entreprise FCID travaillant sur le chantier a confirmé qu'il n'y avait aucun risque d'effondrement du bâtiment dû aux conditions atmosphériques actuelles. Le chantier va suivre son cours dans les mêmes

Fraternité

conditions. L'entreprise tient à présenter ses plus sincères excuses auprès de toutes et tous pour cette fausse information.

La ville de La Courneuve souhaite rappeler qu'elle est particulièrement vigilante à la mise en œuvre de ce chantier de démolition et à l'information des riverain-e-s sur le déroulement des opérations. C'est pourquoi des réunions de chantier se déroulent tous les 15 jours avec l'ensemble des partenaires, afin d'assurer le meilleur suivi du chantier qu'il soit, de prévenir les nuisances et opérer, lorsque cela est nécessaire, a des ajustements afin de permettre à toutes et tous d'être en sécurité et de subir le moins de nuisances possibles.

Elle tient à rappeler également que toutes les informations relatives au déroulement du chantier sont disponibles auprès de l'entreprise FCID qui effectue les travaux (01.48.34.24.50), de Plaine Commune Habitat propriétaire de l'immeuble (01.48.13.61.00) et **de l'Unité Territoriale de Rénovation Urbaine de Plaine Commune (06.19.55.27.27).**